

Date de convoca-
tion du C.M
le 14/03/2019

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2019

21 h 00

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DELANOE J.C, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents :

- M. DELANOE J.C.	- M. POIDATZ N.
- M. ALCOUFFE L.	- M. MALHAPPE G.
- Mme GRUPPER-GERSET F	- Mme MUHLACH A.
- Mme VASSEUR B.	- Mme LANDRE L
- M. BLANC M.	

Était absent excusé : M. OUALLE C. qui a donné pouvoir à M. DELANOE J.C.,

Était absent : M. PIEDNOEL B.

Mme LANDRE L. a été choisie comme secrétaire.

N° : 2019-001 et 002

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU GITE DE GROUPE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 : COMMUNE ET GITE DE GROUPE
COMMUNE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	= 193 481,44
Recettes	= 269 827,46
Solde	= 76 346,02

INVESTISSEMENT	
Dépenses	= 187 640,28
Restes à réaliser	= 95 407,88
Recettes	= 182 497,90
Restes à réaliser	= 40 500,00
Solde	= - 60 050,26

Ce qui donne un excédent de clôture de + 16 295,76 €

GITE DE GROUPE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	= 50 079,39
Recettes	= 49 127,82
Solde	= - 951,57

INVESTISSEMENT	
Dépenses	= 45 132,45
Recettes	= 19 837,91
Solde	= - 25 294,54

Ce qui donne un déficit de clôture de – 26 246,11 €

N° : 2018-003

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur POIDATZ N.,

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2018 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	55 590,85 €
ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2018	20 755,17 €
ou déficit de fonctionnement année 2018	
Total Excédent de fonctionnement	76 346,02 €
ou total Déficit de fonctionnement	

Excédent d'investissement reporté	
ou Déficit d'investissement reporté	14 454,66 €
Excédent d'investissement année 2018	9 312,28 €
ou déficit d'investissement année 2018	
Total Excédent d'investissement	
ou total Déficit d'investissement	5 142,38 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	95 407,88 €
Recettes d'investissement reportées	40 500,00 €
Solde positif	
ou Solde négatif	54 907,88 €

Considérant, par conséquent, que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	60 050,26 €
--------------------------	--------------------

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	60 050,26 €
affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	16 295,76 €
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	5 142,38 €

N° : 2018-004

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DU GITE DE GROUPE

Le Conseil Municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur POIDATZ N.,
Considérant que les résultats issus du compte administratif 2018 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	
ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2018	
ou déficit de fonctionnement année 2018	951,57 €
Total Excédent de fonctionnement	
ou total Déficit de fonctionnement	951,57 €

Excédent d'investissement reporté	
ou Déficit d'investissement reporté	37 527,64 €
Excédent d'investissement année 2018	12 233,10 €
ou déficit d'investissement année 2018	
Total Excédent d'investissement	
ou total Déficit d'investissement	25 294,54 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	
affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	951,57 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	25 294,54 €

BUDGETS PRIMITIFS 2019

COMMUNE :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à : 241 259,24 €
En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à : 206 165,23 €

GITE DE GROUPE :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à : 80 994,96 €

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à : 31 804,80 €

Les conseillers souhaiteraient avoir le détail des heures effectuées au gîte par le personnel communal.

Début juin, le contrat de Diana s'arrêtera. Une étude est en cours pour son remplacement : plusieurs hypothèses seront étudiées. Une proposition sera faite au conseil ultérieurement. Il est à noter que les charges de personnel ont augmenté en raison de la fin des contrats aidés.

Fin 2018, le budget du gîte était déficitaire. Pour le moment, la trésorerie n'a pas demandé de combler ce déficit, mais la commune pourrait devoir le faire. Le Maire précise que c'est grâce à l'activité du gîte et des recettes qu'il génère que la commune a pu obtenir l'emprunt pour le financement de la route de Rouvres.

N° 2018-005

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à la majorité, de ne pas modifier les taux d'imposition et donc de les maintenir à :

- Taxe d'habitation : 9,49 %
 - Foncier bâti : 18,84 %
 - Foncier non bâti : 35,65 %
- Soit au total un produit assuré de : 84 785,00 €

QUESTION DIVERSES :

FOURRIERE ANIMALE

Lors du conseil municipal du 07/12/2018, le conseil municipal a décidé de signer une convention d'adhésion avec la fourrière départementale pour la capture des animaux errants. Or, courant février 2019, il a fallu recourir d'urgence au service d'une fourrière. Rien n'ayant été signé depuis décembre avec la fourrière départementale, la société LUCKYDOGS CAPTURE a été ponctuellement missionnée pour capturer deux gros chiens errants. Cette société propose de passer une convention pour le ramassage et la capture des animaux errants. Le tarif de leurs prestations est moins élevé que celui de la fourrière départementale. Leurs services sont disponibles 24h/24, 365 jours/an.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer une convention avec la société LUCKYDOGS CAPTURE et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

TRAVAUX ROUTE DE ROUVRES

Suite aux travaux d'aménagement de la route de Rouvres, quelques problèmes ont été remontés par les riverains et les usagers qui se plaignent des places de stationnement situées avant le rétrécissement.

Aussi, le maire demande un avis au conseil afin de trouver une solution à moindre cout.

Trois possibilités sont évoquées :

- Déplacement de l'ilot de stationnement de l'autre côté de la route (trop onéreux)
- Diminution de la longueur des stationnements d'au moins une place (trop onéreux)
- Ne rien faire en espérant que les usagers s'habituent.

C'est pour le moment, la troisième solution qui est retenue.

La directrice de l'école d'Anet partira à la retraite en juin. Aucune information n'est donnée quant à son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.